



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024007

Domaine : 1.1

Date de convocation : 24 mai 2024

Date de l'affichage : 24 mai 2024

Date d'affichage de la délibération : 31 mai 2024

Objet: 07 – Signature de l'avenant n°2 pour la prolongation du marché publicitaire de mobiliers urbains et service Vélo2

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Monsieur Frédéric DIVIALLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Jean-Pierre HARDY, Adjoint au Maire chargé des Travaux, voirie, cimetières, hygiènes et sécurité, embellissement de la ville,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2007 autorisant le Maire à signer le marché de mobiliers urbains et du service-vélo avec la société JC Decaux,

VU la délibération du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de mobiliers urbains et du service-vélo avec la société JC Decaux, prolongeant le marché jusqu'au 8 juin 2024,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la commission Travaux, voirie, cimetière, hygiène et sécurité, embellissement de la ville,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération, les 6 communes membres de l'actuel marché ainsi que les communes de Neuville et Courdimanche se sont associées en groupement de commandes pour la passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ; que la Communauté d'agglomération, coordonnatrice du groupement, a désigné l'AMO ESPELIA en date du 23 mars 2023 ; que compte tenu des plannings prévisionnels de procédure de passation des contrats afférents (intégrant une période de tuitage pour le démontage des mobiliers existants, l'acquisition et montage des nouveaux mobiliers), il convient de prolonger la durée du marché d'une durée d'un an, soit jusqu'au 8 juin 2025,

CONSIDERANT que compte tenu des plannings et afin de permettre aux collectivités membres du groupement de commandes de préparer la prochaine mise en concurrence, cette prolongation est rendue nécessaire pour assurer la continuité de service.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APROUVE les termes de l'avenant n°2 qui a pour objet la prolongation du marché publicitaire de mobiliers urbains et du service Vélo2 jusqu'au 8 juin 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec la société JC Decaux et tous les actes afférents,

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France